



Violation de la vie privée.

Par **roche**, le **07/11/2009** à **13:36**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car il y a eu un décès dans ma famille. La personne est décédée pour une raison que nous ignorons tous encore... Mais le journal local s'est permis de faire un article d'une demi page, indiquant en gros "premier cas de grippe A?" De plus ils se sont permis de mettre une photo de la maison de la personne qui est décédée. A ce sera la famille qui aurai donné les informations (or c'est complètement faux). Nous soupçonnons même la police d'avoir divulgué ces même informations.

Avaient-ils le droit de faire cet article et surtout de mettre la photo de la maison sans l'autorisation de la famille? Es ce que cela n'est pas une violation de vie privée?

Merci pour l'attention prit pour la lecture de ma question.